

L'Agenda 21 cantonal

L'engagement de l'Etat de Vaud pour le développement durable



Une référence: le centre d'entretien autoroutier de Bursins est autonome en énergie. Cette réalisation a reçu le Prix solaire Suisse 2007

Dans la foulée des engagements pris par la communauté internationale à Rio de Janeiro en 1992, puis de la démarche lancée en Suisse sous l'égide de la Confédération, le gouvernement vaudois mène une réflexion continue sur le thème du développement durable. A son initiative ou en réponse à des interventions parlementaires, un grand nombre de politiques et d'actions sont d'ores et déjà conduites dans le sens du développement durable, par exemple dans les domaines des marchés publics, du développement économique, de la politique forestière ou en matière de concours d'architecture.

En 2006, le Conseil d'Etat a pris acte de 90 indicateurs qui sont pour le canton autant de jalons posés en regard des trois pôles du développement durable: l'efficacité économique, la responsabilité environnementale et la solidarité sociale. Dans la foulée, une démarche participative associant l'administration et les milieux extérieurs à celle-ci a été conduite au cours du premier semestre de l'année 2007 pour identifier les éléments constitutifs d'un Agenda 21 cantonal.

Les objectifs prioritaires du Conseil d'Etat

Dans le cadre du programme de législature 2007-2012, le Conseil d'Etat a choisi de mettre en évidence quatre objectifs prioritaires. Ces objectifs sont illustrés par des indicateurs. Pour chaque indicateur, le Conseil d'Etat a en outre fixé des *valeurs cibles* à atteindre à moyen et long terme. Enfin, il s'est assuré que des actions concrètes pour atteindre les objectifs fixés figurent d'ores et déjà dans son programme de législature, en gage de sa détermination à agir dès maintenant. Il s'agit notamment de mieux coordonner et rendre plus visibles les actions existantes, améliorer ou réorienter certaines prestations ou encore lancer des nouveaux projets dans les domaines prioritaires.

Les leviers de la mise en œuvre du développement durable

L'Etat cantonal dispose essentiellement de deux leviers face aux défis du développement durable. Le premier est celui des politiques publiques dont il a la responsabilité, souvent partagée avec la Confédération et les communes. Il vise à mettre en place un cadre légal et réglementaire ainsi qu'une organisation des prestations qui soient favorables au développement durable.

Le second levier est celui de l'exemplarité vis-à-vis des autres acteurs au sein de la société vaudoise que sont notamment les communes, les régions territoriales, les milieux économiques, le monde associatif et, plus largement, les ménages et les individus. L'Etat ne saurait en effet atteindre seul des objectifs significatifs sans une volonté de tous.

Au sein de l'administration cantonale, la mise en œuvre des politiques publiques et actions permettant d'atteindre les objectifs prioritaires relève de l'initiative et de la responsabilité des départements et services. Ils utilisent pour cela les ressources de leurs budgets ordinaires ou les moyens spécifiques alloués par la planification financière liée au programme de législature. La coordination de la démarche « Agenda 21 » est confiée à l'Unité de développement durable qui agit comme centre de compétences, de ressources et d'appui. Régulièrement informé par le Département des infrastructures ou sa délégation au développement durable, le Conseil d'Etat supervise cette démarche.

Objectif n° 1

Marge de manœuvre pour les autorités politiques grâce à des finances publiques maîtrisées

Des finances saines donnent aux autorités une marge de manœuvre dans l'accomplissement des tâches publiques. Un des principes du développement durable est que la génération présente ne vive pas aux dépens des générations futures. L'Etat de Vaud a franchi un grand pas dans cette direction: depuis deux ans, les comptes sont excédentaires et la dette décroît.

Indicateur n° 1.1: Poids de la dette

Engagements nets* du Canton et des communes rapportés au revenu cantonal

2004	2012	2020	2050
29 %	24 %	23 %	23 %

* Engagements nets (EN) = E - AF

Engagements (E) = engagements courants + dettes à court terme + dettes à moyen et long terme + engagements envers des entités particulières + provisions + passifs transitoires

Actifs financiers (AF) = disponibilités + avoirs + placements + actifs transitoires

Objectif n° 2

Action contre le réchauffement climatique, promotion des énergies renouvelables et des transports publics

L'enjeu est de réduire les émissions de CO², principal gaz à effet de serre. De manière générale, il s'agit de faire converger les politiques publiques, programmes et projets vers les objectifs de la « société à 2000 watts » en agissant particulièrement sur l'aménagement du territoire, les constructions, la mobilité, l'efficacité énergétique et le recours accru aux énergies renouvelables.

Indicateur 2.1: Émissions de CO²

Production estimée en millions de tonnes par an pour les produits pétroliers (combustibles pétroliers et carburants), l'électricité, le gaz, le charbon, le bois, la chaleur à distance.

2004	2012	2020	2050
3.5	3.1	2.5	1.5

Indicateur 2.2: Énergies renouvelables

Part des énergies renouvelables dans la consommation finale d'énergie

2004	2012	2020	2050
6.12 %	7.5 %	10 %	20 %

Indicateur 2.3: Répartition modale du transport de personnes

Part des transports individuels motorisés dans le total des distances parcourues

2004	2012	2020	2050
75 %	70 %	65 %	50 %



Vision d'avenir pour le futur éco-quartier de Malley

Objectif n° 3

Préservation de l'environnement et utilisation efficace et des ressources naturelles

Il s'agit de veiller à la préservation, la valorisation et l'utilisation efficace des ressources naturelles, qu'il s'agisse de l'eau, de l'air, du sol, des forêts, des paysages ou encore de la biodiversité. Les politiques publiques et la fiscalité directe et indirecte doivent converger et produire des effets positifs sur le plan environnemental, globalement sans aggravation de la pression fiscale.

Indicateur n° 3.1: Prélèvements fiscaux liés à l'environnement

Prélèvements du Canton et des communes liés à l'environnement, rapportés au revenu cantonal

2004	2012	2020	2050
1.09 %	1.5 %	2 %	3 %

Objectif n° 4

Intégration des jeunes dans la société et le monde du travail

Le Conseil d'Etat se soucie particulièrement des perspectives d'avenir pour les jeunes. L'accès à un bon niveau de formation professionnelle ou aux études facilite leur intégration au monde du travail et contribue au développement de la société et de l'économie.

Indicateur n° 4.1: Jeunes concernés par les mesures de transition et d'insertion*

2004	2012	2020	2050
1355	800	300	150

* Ces chiffres recensent les jeunes sortis de la scolarité obligatoire qui ne sont pas en formation initiale (apprentissage), au gymnase, dans une école de culture générale et de commerce ou en formation privée. Ils ne recensent pas les jeunes en formation élémentaire et pratique, en préapprentissage et les répétants.